(1) Un point singulier est une pièce (de type vanne, robinet, clapet, filtre, séparateur, compteur, détendeur, clarinette, bouteille, niveau, diaphragme, purgeur, contrôleur de niveau, débitmètre, soupape, sonde, régulateur, pompe) raccordée au réseau par un jeu de brides, un raccord union (dénommé également raccord « 3 pièces ») ou une fixation taraudée ou soudée. Une pièce et ses raccords (brides, raccords unions, fixations taraudées ou soudées) constituent un seul point singulier. Un raccord union seul ou un jeu de bride seul permettant le raccord de deux réseaux constituent chacun un seul point singulier. Un arrêt de tuyauterie équipé d'une bride constitue également un seul point singulier. Sont, par ailleurs, exclus les points singuliers sur un circuit de condensats ouvert.

*Les matelas d'isolation des points singuliers sont souples, démontables et équipés d'un système de fermeture. Les manchons

isolants ne sont pas éligibles.

*L'isolant du matelas est constitué :

– de nappes de laine de verre de masse volumique supérieure ou égale à 35 kg/m^3 : □ OUI □ NON ;

– de nappes de fibres de roche de masse volumique supérieure ou égale à 70 kg/m^3 : □ OUI □ NON.

*Résistance thermique de l'isolant R (m^2.K/W) : .....

Nota. – A une température moyenne de 110°C pour la vapeur, 70°C pour l'eau chaude ou les retours de condensats, 90°C pour l'eau surchauffée, et 120°C pour un fluide organique.

Nota. – La résistance de l'isolant est telle que R ≥ 1 m^2.K/W pour la vapeur ou un fluide organique, R ≥ 1,5 m^2.K/W pour l'eau chaude ou les retours de condensats en circuit fermé, R ≥ 1,2 m^2.K/W pour l'eau surchauffée.

Aucun point singulier n'a fait l'objet d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour cette opération depuis moins de 5 ans et ne fera l'objet d'une telle demande durant les cinq prochaines années.

A ne remplir que si les marque et référence du ou des matelas isolants ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

*Marque : .....

*Référence : .....

*Mode de fonctionnement du site :

□ 1 × 8h □ 2 × 8h □ 3 × 8h avec arrêt le week-end □ 3 × 8h sans arrêt le week-end

*Date de l'état récapitulatif mentionnant les matelas isolants mis en place et les points singuliers isolés établi par le professionnel à l'issue de travaux : .....

ANNEXE G

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Opération n° TRA-EQ-121

Vélo à assistance électrique

1. Secteur d'application

Transport.

2. Dénomination

Acquisition (achat ou location) par une personne physique d'un cycle neuf à pédalage assisté conforme à la rubrique 6.11 de l'article R. 311-1 du code de la route.

Ne sont pas éligibles à la présente fiche les cycles à pédalage assisté destinés à une utilisation tout terrain au sens de la norme NF EN 15194.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1er juillet 2028.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le cycle est certifié conforme à la norme NF EN 15194.

Dans le cas d'une location, la durée de location du cycle neuf est au moins de six mois (hors reconduction tacite).

La preuve de réalisation de l'opération mentionne, selon le cas, l'achat ou la location d'un cycle à pédalage assisté neuf et l'identifiant mentionné à l'article R. 1271-2 du code des transports.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

– le certificat d'homologation attestant la conformité à la norme NF EN 15194 ;

– la preuve d'enregistrement au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) prévu par l'article L. 1271-3 du code des transports.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans pour l'achat et 5 ans pour la location.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Pour l'achat d'un cycle neuf :

Montant en kWh cumac par cycle neuf acheté
8 700

Pour la location d'un cycle neuf :

Montant en kWh cumac par cycle neuf loué
4 000

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-121, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ TRA-EQ-121 (v. A54.2) : Acquisition (achat ou location) par une personne physique d'un cycle neuf à pédalage assisté conforme à la rubrique 6.11 de l'article R. 311-1 du code de la route.

*Date d'engagement de l'opération : .....

*Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture d'achat ou date du contrat de location) :

Référence de la preuve de réalisation : .....

Caractéristiques du cycle à pédalage assisté :

*Le cycle est un cycle à pédalage assisté : □ Oui □ Non

*L'acquisition (achat ou location) porte sur un cycle neuf : □ Oui □ Non

*Le certificat d'homologation mentionne que le cycle à pédalage assisté est conforme à la norme NF EN 15194: □ Oui □ Non

Nota. – Les cycles à pédalage assisté destinés à une utilisation tout terrain au sens de la norme NF EN 15194 ne sont pas éligibles.

*Dans le cas d'une location, la durée du contrat de location (hors reconduction tacite) est de :..... (mois)

Nota. – La durée du contrat de location est au moins de six mois (hors reconduction tacite).

*Le numéro de l'identifiant enregistré au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) est :

— — — — — — — — — —

Nota. – Les identifiants apposés sur les cycles sont composés de 10 caractères alphanumériques.

A ne remplir que si les marque et modèle du cycle à pédalage assisté ne sont pas mentionnés sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :.....

*Modèle : .....

Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-121, définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie

PERSONNE PHYSIQUE

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence Emmy de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro de l'identifiant unique FNUCI	Nom du bénéficiaire de l'opération	Prénom du bénéficiaire de l'opération	Adresse du bénéficiaire de l'opération	Code postal du bénéficiaire de l'opération (sans cedex)

Suite du tableau

Ville du bénéficiaire de l'opération	VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh cumac)	VOLUME CEE «précarité énergétique » (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date de l'engagement de l'opération	Date de la facture	NATURE de la bonification	SIREN du professionnel

Suite du tableau

RAISON sociale du professionnel	SIREN du sous-traitant	Raison sociale du sous-traitant	Nature du rôle actif et incitatif	SIREN de l'organisme de contrôle	Raison sociale de l'organisme de contrôle	SIRET de l'entreprise ayant réalisé l'opération	Numéro de téléphone du bénéficiaire

Suite et fin du tableau